

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **lundi 9 janvier 2023**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
3. Cette demande vise à autoriser l'usage d'un logement additionnel à titre d'usage complémentaire à l'intérieur de l'immeuble situé au 142, rue du Rocher-Blanc. Cet usage n'est pas autorisé dans la zone H-1262, mais peut être autorisé à certaines conditions en vertu du Règlement 1014-2017 sur les usages conditionnels.
4. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande d'usage conditionnel.

FAIT À RIMOUSKI, CE 21^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat